



RÉSULTATS - PROCÉDURE DE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE (Résolution CG21 0618)

Avis est donné des résultats de la procédure de réception des demandes de scrutin référendaire qui s'est tenue du 14 octobre 2021 au 28 octobre 2021 relativement à la résolution CG21 0618 ayant pour objet d'approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville vend à Demain Montréal s.e.c., un terrain situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 280 996 du cadastre du Québec :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution CG21 0618 est de 57 673;
- Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 5 778;
- Le nombre de personnes habiles à voter ayant soumis une demande de scrutin référendaire relative à la résolution CG21 0618 est de 0.

Conformément à l'article 554 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), la résolution CG21 0618 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Montréal, le 4 novembre 2021

Le greffier de la Ville,
M^e Emmanuel Tani-Moore